

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire****Séance du 06 juillet 2023****DATE DE CONVOCATION**

30 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **six juillet** à dix-huit heures trente,Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE), M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Daniel CHETTA), M. Guy MORELLE (pouvoir de Mme Zineb HEMAIRIA), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de Mme Marie-Paule FONTAINE), Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Dominique CHOPPIN, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO (présent de 18h35 à 19h04, à partir de 19h11), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme. Zineb HEMAIRIA (pouvoir à M. Guy MORELLE), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel CHETTA (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Martial MATHIRON), M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Emmanuel PONTILLO (absent de 18h30 à 18h35, puis de 19h04 à 19h11), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MORELLE, 7^{ème} Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI et à la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

06/07/2023/14

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	27
VOTANTS :	33

Objet : Avenant n° 1 à l'accord d'exclusivité et de confidentialité accordé à la Société Monégasque d'Électricité et de Gaz portant sur un projet d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque flottante sur le bassin de rétention des eaux pluviales de la Zone d'Activités Économiques de la Boulouze

Vu, la délibération du Conseil Communautaire n° 23/02/2023/07 en date du 23 février 2023 portant « Accord d'exclusivité et de confidentialité à la Société Monégasque d'Électricité et de Gaz (SMEG) portant sur un projet d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque flottante sur le bassin de rétention des eaux pluviales de la Zone d'Activités Économiques de la Boulouze »,

Conformément à la délibération précitée, il est rappelé que cet accord signé en mars de cette année à la SMEG est limité à 6 mois, soit jusqu'au 10 septembre 2023,

Il doit notamment permettre de réaliser les premières études techniques sur le bassin, mais également de formuler la promesse (soit l'offre commerciale) du porteur de projet. Une présentation complète sera réalisée en Conférence des Maires le 04 juillet 2023.

Néanmoins afin de garantir la bonne continuité des études et de disposer du temps nécessaire aux négociations en vue de l'élaboration éventuelle d'une contractualisation entre la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et la SMEG, il convient dès à présent de prolonger de six mois, par voie d'avenant, la durée de l'accord d'exclusivité et de confidentialité initial,

Considérant l'avis favorable de la 7^{ème} Commission, réunie le 28 juin 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le
ID : 021-200000925-20230706-06_07_2023_14-DE



- **APPROUVE** l'avenant n°1 à l'accord d'exclusivité et de confidentialité accordé à la Société Monégasque d'Électricité et de Gaz portant sur un projet d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque flottante sur le bassin de rétention des eaux pluviales de la Zone d'Activités Économiques de la Boulouze,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à le signer, ainsi que tout acte s'y rapportant,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 07 juillet 2023

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER